

Convocation de la Haute-Cour

Le Journal officiel d'aujourd'hui publie le décret suivant convoquant la Haute-Cour.

NAPOLÉON. Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français.

A tous présents et à venir, salut; Vu l'article 54 de la Constitution du 14 janvier 1852, les articles 4, 5 et 14 du sénatus-consulte du 10 juillet 1852;

Vu notre décret du 4 mai dernier, qui a convoqué la chambre d'accusation de la haute cour de justice pour statuer sur un complot ayant pour but de commettre les crimes prévus par les articles 86, 87 et 89 du Code Pénal;

Attendu que par arrêt en date du 4 juin courant, cette cour a renvoyé devant la chambre de jugement, pour y répondre sur l'accusation de complot contre la sûreté de l'Etat et contre la vie de l'Empereur, les nommés :

Argillière (Marie-Geoffroy); Anson (Alexandre-François); Babbot (Gustave-Aimé); Basmaison (Gaspard); Bayol (Ernest); Bédry (Camille-Hippolyte-Joseph); Béné (Etienné-Louis); Béron (Antoine); Bonquet (Louis-Adolphe); Bourquin (Léon-Alexandre); Chassagnon (Ernest-Léon); Cornet (Constant-Etienne); Dérin (Jean); Dupont (Jean-Marcel); Bayolle (Marc-Léon); Ferré (Théophile-Charles); Florens (Paul-Gustave); Fontaine (Jules-Léon); Garreau (Maurice); Godnot (Edmond-Charles); Gois; Grefrier (Joseph); Grenier (François-Edmond); Gromier (Marc-Aimé); Guérin (Laurent-Marie); Jaclard (Charles-Victor); Joly (Auguste); Lerand (Jules-Antoine); Letouze (Eugène-Nicolas); Mégy (Léon-Guillaume); Mollin (Jules-Antoine); Pasquelin (François); Pellerin (Octave-Jules); Pethiau (Hygiste); Ramet (Charles-Antoine); Razona (Eugène-Angèle); Roussel (Amand); Ruault (Ruisseau-Benjamin-Michel); Sappia (Henri); Schastiné; Soret; Thibault; Tridon (Edmond-Marie); Verdier (Pierre-Auguste); Villeneuve (Jean-Louis-Euliste); Villeneuve (Henri); Vitet (Jules-Alexandre).

Sur l'accusation d'atteinte contre la sûreté de l'Etat, les nommés :

Bailly (Emile-Louis); Berger (Charles); Bertrand (Pierre); Biré (Félix); Bologne; Carmes (Pierre); Cellier (Charles); Cleys (Ferdinand); Dabeumont; Derenne (Simons); Florens; Gromier (Marc-Aimé); Jarrige; Lannoy (Victor-Julien); Lyon (Charles-Louis); Mahille (Charles); Meunier (Edouard); Nègre (Adam); Ochs (Jean); Penigot (Eugène-Louis); Prost (Brissac); Rondet (Victor).

Sur l'accusation de pillage de propriétés particulières en bande et à force ouverte, les nommés :

Blizot (Ernest); Bodin (Théodore); Laigne (Joseph-Alfred); Sur l'accusation de tentative de pillage, le nommé :

Florens. Sur l'accusation de tentative de meurtre, le nommé :

Prost (Brissac). Sur l'accusation d'assassinat, le nommé :

Mégy. Et sur celle de provocation à un attentat contre la vie de l'Empereur et de compléité du même crime, les nommés Gromier, Ryat (Félix).

Attendu, dès lors, qu'il y a lieu de convoquer la chambre de jugement, conformément à l'article 14 du sénatus-consulte précité.

Sur la proposition de notre garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1^{er}. La chambre de jugement de la haute cour de justice est convoquée pour le lundi 18 juillet 1870, à dix heures du matin, au château de la ville de Blois (Loir-et-Cher).

Art. 2. M. le conseiller Langlacami, résidera la haute cour de jugement. Les fonctions de procureur général près la haute cour seront remplies par M. Grandpéret, procureur général près la cour impériale de Paris, assisté de MM. Dupré-Lasalle, premier avocat général, Bergognié et Lepelletier, substitués du procureur général.

Art. 3. Dans les dix jours qui suivront la publication du présent décret au Journal officiel, le tirage au sort des jurés de la haute cour sera effectué conformément à l'article 15 du sénatus-consulte de 1852, et il sera

- 3° — M. Viffart, de Roubaix (à 8 1/2 m). 6° — M. H. Delhemme, de Leers (à 9 m). 7° — M. Rousseau, de Roubaix (à 10 m).

On voit que les tireurs roubaixiens occupent le premier rang; nous les en félicitons cordialement, et nous espérons que leur Société ne tardera pas à acquiescer, avec de nouveaux succès, la réputation qu'elle mérite à tous égards.

Le carrousel donné à Hem, au profit des pauvres, dimanche dernier, avait attiré comme toujours une grande affluente de cavaliers et de spectateurs. Les entrées ont produit une somme de 1,000 francs.

Le dimanche, c'est M. Serbière, de Bondueux, qui a remporté le premier prix, offert par M. Jules Brames, député.

Le prix de la commune d'Hem a été gagné, le lundi, par M. Florimond Prouvokome, d'Hem.

Dimanche après-midi, Mme Louis A... qui demeure rue Notre-Dame, s'aperçut, en rentrant chez elle avec ses enfants et son domestique, que quelqu'un avait pénétré dans l'intérieur de la maison et qu'une armoire, où son mari renferme habituellement de l'argent et des objets de valeur, avait été ouverte et fouillée. On voyait sur le parquet et jusque dans la cour des traces de pas qui se dirigeaient vers un mur contigu au square Notre-Dame par où on s'est vraisemblablement introduit. Rien n'a cependant été enlevé et on croit que, surpris par l'arrivée subite de la famille A., le voleur se sera hâté de s'échapper.

L'avant dernière nuit, il y a eu tapage au quartier du Pile. Quatre individus ont brisé les fenêtres d'une maison de tolérance dont la propriétaire a été fort maltraitée. La police a dû intervenir et a mené aux postes les perturbateurs.

La gendarmerie de Lannoy a arrêté dimanche, à Sality, le nommé Léon Hanoteaux, déserteur belge, désigné comme l'auteur d'un vol commis récemment au préjudice d'un habitant de cette commune.

Pour la chronique locale, ALFRED REBOUX.

Bourse de Paris du Mercredi 15 Juin 1870. Rente 3 p. 0/0... 74.05 id. 4 1/2 p. 0/0... 103.60

Caisse d'épargne de Roubaix. Bulletin de la séance du 12 Juin 1870.

Sommes versées par 189 déposants, dont 38 nouveaux, fr. 33,779. 60 demandes en remboursement, 19,047 32

Les opérations de Juin sont suivies par MM. Réquillart-Sérpél et Henri Mathon, directeurs.

AVIS. — Il n'y aura pas de séance le Dimanche 19 Juin, à cause de la procession de la FÊTE-DIEU.

Ville de Roubaix. Cours public d'histoire naturelle.

Mercredi, 15 Juin, à 8 h. 1/4 du soir.

Le système nerveux.

d'eau pour pouvoir se nourrir, se trouvent-elles généralement dans une situation peu satisfaisante, nous pouvons même dire que les récoltes souffrent toutes énormément et qu'il pourrait en résulter une diminution très sensible dans les rendements. Autrement, nous n'avons pas à redouter la disette qui n'est plus possible à l'époque où nous vivons grâce aux télégraphes, aux chemins de fer, à la perfectionnement de notre système de navigation et à la bonne organisation du commerce. Les prix de transport n'ont pas augmenté plus aujourd'hui que pour un bien faible part dans le prix de revient des denrées alimentaires et des autres marchandises présentées sur nos marchés; mais encore faut-il que ces denrées et ces marchandises ne fassent pas défaut. Or, c'est là ce qui pourrait avoir lieu cette année, non-seulement chez nous, mais dans un grand nombre de pays étrangers.

Sans aucun doute, les blés placés dans de bonnes terres bien cultivées, se comportent mieux que ceux ayant leurs racines dans des sols légers calcaires, siliceux, sableux, mal tenus, et ces derniers sont les plus nombreux en France, mais la végétation est misérable sur tous les points, et on se demande fort sérieusement si le rendement ne sera pas diminué d'un tiers au moins, ce qui amènerait un déficit très-important et, par suite, des prix très-élevés.

Les céréales de printemps, les avoines, les orges, les maïs sont encore en plus mauvais état que les blés; c'est tout au plus si les plantes couvrent le sol dans certains pays, et on ne peut pas prévoir ce qu'elles deviendront, dans le cas surtout où la sécheresse persisterait encore.

Les prairies se trouvent particulièrement dans une situation tout à fait déplorable; la première coupe est en quelque sorte nulle, les herbes sont rôties par le soleil et les cultivateurs se demandent comment ils vont s'y prendre pour nourrir leurs bestiaux; c'est là pour les habitants des campagnes, une perte bien plus importante que celle provenant d'une faible récolte de blé; cette dernière se traduit par une somme d'argent, car comme nous l'avons déjà dit, les blés ne peuvent plus faire défaut à notre époque; la seconde constitue un malaise qui ne disparaît qu'après un certain temps.

La disette des fourrages oblige le cultivateur à diminuer le nombre des animaux de la ferme, il en résulte une production moins abondante de lait, de viande, d'engrais, et, par suite, une perturbation générale dans tout l'ensemble des cultures.

Le mal est très-considérable, et il est fort difficile d'y apporter un remède. (Mémorial.)

La prochaine conférence de M. Yonge, qui aura lieu au collège comme les précédentes, aura pour sujet: Shakespeare. Le professeur nous prie de dire que ses conférences se font en anglais et non en français, comme l'ont pensé certaines personnes.

La société des Tireurs libres de Ma-Campagne a offert la semaine dernière un tir au fusil aux amateurs français et étrangers. Beaucoup ont répondu à son appel; il en est venu de Lille, de Tournai, de Courtrai et des environs. 1,500 balles ont été tirées, et il y a eu très-peu de coups hors de la cible. Voici les noms des vainqueurs:

- 1^{er} prix, M. D. Carette, de Roubaix, (au centre). 2^e — M. Timal, de Roubaix (à 2 m du centre). 3^e — M. Basse, de Roubaix (à 7 m). 4^e — M. G. Bresson, de Sanghin (à 8 m).

supplément d'Instruction qui pourra grossir le nombre des prévenus envoyés devant la Haute Cour.

La Marseillaise reparaitra le 18 juillet. M. Germain Gasse, un de ses rédacteurs, qui vient d'être relâché après un long emprisonnement préventif, se propose d'intenter une action contre l'autorité judiciaire.

Demain sera appelé le procès en diffamation intenté par M. Peyrusse au Charivari. M. Grénioux, avocat du journal étant en Algérie, il sera demandé une remise à quinze jours.

Le duc de Broglie vient de publier un ouvrage de son père mort récemment. Vues sur le gouvernement de la France. Cet ouvrage avait été, en 1861, tiré à un petit nombre d'exemplaires lithographiés et ne devait pas être livré au public; il fut néanmoins saisi chez l'imprimeur; mais une ordonnance de non lieu intervint en faveur de l'auteur poursuivi devant la police correctionnelle. Le duc actuel prend soin, dans une courte introduction, d'informer le lecteur qu'il ne partage pas toutes les opinions formulées par son père et atténue ainsi la sévérité de certains jugements sur lesquels la mort l'a empêché de revenir.

CH. CAHOT, BOURSE DU 14 JUILLET.

La bourse ouvre en grande baisse, surtout pour le 3 0/0 qui débute à 74.40. Malgré cette réaction, qui explique assez la persistance de la sécheresse, et la hausse inquiétante des furtages et des céréales, les offres ne cessent d'affluer du côté du parquet et de la coulisse, et l'on tombe en clôture à 74.15, cours un peu forcé en baisse car on fait 74.22 1/2 après le coup de cloche. Les chemins français résistent assez bien. Le Foncier est très-affecté et baisse à 13.10; l'Italien qui cotait hier 60.90, ferme à 60.25. Londres: sans changement.

CELLIER.

Chronique locale & départementale

Nous lisons dans le Monteur universel :

M. Victor Saint-Léger, conseiller général sortant, pour le canton Ouest de Lille, vient d'être élu. Ce qu'il y a de plus remarquable dans cette élection, c'est que M. de Saint-Léger n'avait pas de concurrents. Si nous sommes bien informés, on n'a pas voulu compromettre à Lille cette heureuse union qui, avant le vote du 8 mai, s'était manifestée par la création d'un comité électoral qui comprenait toutes les nuances du parti conservateur-libéral.

M. Saint-Léger avait voté oui, et bien qu'il appartint à l'opposition, bien qu'il ait été jadis ardemment combattu par quelques amis dévoués du Gouvernement comme par l'administration, l'esprit de sagesse et de concorde a prévalu dans cet arrondissement essentiellement libéral. Voici ce qui est d'un bon exemple.

Par une lettre en date du 6 juin, Mgr l'évêque de Saint-Claude a donné sa complète adhésion à la lettre pastorale de Mgr l'Archevêque de Cambrai, que nous avons analysée, et il en a prescrit la reproduction dans la Semaine du Diocèse.

A partir du 20 de ce mois, la Compagnie du Nord abaisse le prix des places de Lille à Valenciennes. Au lieu de 7 fr. 80, les voyageurs de première classe ne paieront plus que 5 fr. 40. La différence a la même importance pour les autres classes. On sait que la nouvelle ligne sera remise en exploitation le 20 de ce mois et que l'inauguration est fixée au 27.

Depuis bien longtemps, il ne s'était pas produit une sécheresse aussi prolongée que celle que nous subissons cette année; aussi les plantes qui ont besoin

M. de Gramont a répondu que les questions étaient actuellement pendantes et qu'il ne pouvait communiquer les actes qui les concernent; mais que, au moment de la discussion du budget, il donnerait toutes les explications désirables. M. Broelle s'est déclaré non satisfait et un incident assez vif s'est élevé par quelques paroles échangées entre le garde des Sceaux et M. de Kératry. L'honorable député de l'opposition est d'avis que la Chambre ne doit pas être appelée à se prononcer seulement sur des faits accomplis. Cependant il est dans les traditions parlementaires que le Gouvernement ajourne la publication des documents diplomatiques quand ils s'appliquent à des négociations qui ne sont pas closes.

On annonce pour demain la publication au Journal officiel des décrets modifiant le personnel de plusieurs de nos légations.

L'Empereur aurait, dit-on, donné au Cabinet toute latitude pour retirer le projet de loi sur la dotation des sénateurs ou pour accepter des amendements.

La nouvelle gauche, ou si l'on veut, le groupe Picard, doit tenir ce soir une réunion. Nous ne voulons pas préjuger son résultat d'après la lettre que M. Picard a adressée à ses amis de l'Hérault. C'est un document qui nous donne une triste idée de l'esprit politique de l'ancien Cinq; c'est un pastiche maladroit de la déclaration faite par M. Alleon quand il s'est porté candidat à Paris. Je ne suis pas un irréconciliable, mais je ne me réconcilierai pas.

On a assez souvent, du côté de la gauche, reproché au Cabinet de manquer de sincérité, et l'on a parfois suspecté ses intentions. Il nous semble qu'un semblable reproche peut être adressé à M. E. Picard, et avec d'autant plus de raison qu'il était le maître absolu de sa situation personnelle; et que rien ne l'obligeait à s'engager ou à se compromettre. Il déclare qu'il ne veut pas faire de l'opposition constitutionnelle et il ne par avance toute ambition du pouvoir; et, avec cela, il veut constituer une gauche ouverte.

Nous ne l'ignorons de coincident qu'une conclusion, c'est qu'un homme d'esprit peut très bien arriver à faire en politique que du galimatias. Ni chair, ni poisson, ni irréconciliable, ni dynastique; que veut donc être M. Picard? A ceux qui lui faisaient des observations au sujet de cette lettre, il a répondu qu'elle était confidentielle, et qu'elle n'avait été publiée que par suite d'une indiscrétion.

L'explication ou l'excuse est encore pire que le fait. M. E. Picard s'apercevra bientôt quand on n'a à répondre de sa personnalité il est impossible de ménager la chèvre et le chou et l'on ne gagne rien à ces compromis, surtout quand on a déclaré fièrement ne vouloir accepter aucun compromis.

Les discussions confuses des députés au sujet du timbre des journaux, soit dans la salle de la commission, soit dans les couloirs de la Chambre peuvent nous donner une idée de ce que sera la discussion publique. La commission nommée dans la réunion des journaliers de dimanche a fait imprimer le résultat de la délibération qui a été distribuée aux députés. Ce document, combat en termes très-brefs mais très-nets, l'idée de l'impôt sur les annonces.

On a fait courir le bruit d'une maladie de l'Empereur; il est entièrement faux.

L'Empereur a souffert un peu de la goutte dimanche, ce qui ne l'a pas empêché d'assister aux Courses et de se montrer hier soir au dernier lundi de l'Impératrice. Ce matin, il s'est promené dans le jardin des Tuileries.

De nouvelles arrestations ont été opérées depuis deux jours, se rattachant à l'affaire du complot. Elles motivent un

million de son teint tournait au cramoisi. Il se tut, en se promettant de faire expier tôt ou tard à ce sous-préfet malappris l'humiliation infligée à son ménage.

A ces maladroites, le comte de la Renauderie en ajouta d'autres encore. S'imaginant non sans raison d'ailleurs — faire par là sa cour à la préfeture, à qui le président du tribunal civil déplaissait par l'indépendance de son caractère, il affecta à l'égard de ce dernier une roideur qui acheva de le discréditer dans un pays où M. de Montferand n'était pas précisément populaire, mais où il était extrêmement considéré. Pour se venger de malheur, il lui arriva de lui pas savoir réprimer un léger bâillement pendant sa première visite chez M. le président du tribunal de commerce. Humilié dans ses honneurs importants, dans ses femmes à la mode, l'homme propre indigne saignait par tous ses pores.

C'est sur ces entrefaites que le siège du baron d'Anglars au Conseil général du département des Hautes-Cévennes devint vacant, et sa réélection nécessaire.

Le baron n'avait pas de concurrent; M. de la Renauderie ne pouvait donc pas douter du succès. Il n'appela jamais M. d'Anglars que « mon cher conseiller, mon cher député ». Toutes ces paroles témoignaient d'une assurance qu'on eût peut-être excusée chez tout autre, mais qui, taxée chez lui d'outrageance in-

constitutionnelle, fournit un nouveau grief aux habitants d'Aulas.

M. d'Anglars n'était pas vu d'un mauvais œil dans le canton; il y jouissait même d'une certaine considération. Seulement, telle était l'antipathie que M. le sous-préfet inspirait à ses administrés, que l'élection prochaine menaçait presque de prendre contre lui le caractère d'une manifestation personnelle et que son protégé se voyait exposé à payer les pots cassés à l'hôtel de la sous-préfeture.

Les choses en étaient là le jour où Francis reçut la lettre de Fernand. A la nouvelle que son gendre, dont il était l'admirateur exubérant, pouvait devenir conseiller général, et qui sait? peut-être un jour député, et qui sait? peut-être conseiller d'Etat, ministre, Péchot, le vieux maçon, bondit de joie.

— S'il faut accepter, s'écria-t-il, s'il faut accepter? —

Et là-dessus, il cita à Francis vingt noms, autres fois obscurs comme le sien et que la politique avait rendus illustres. N'était-il donc pas, par le talent, l'égal de ces hommes que la démocratie était allée chercher dans les plus humbles barreaux de la France pour en faire les ministres de la royauté, constitutionnelle ou même du gouvernement impérial?

Grâce au bonhomme, le bruit se répandit bientôt dans Aulas que Francis se présentait au conseil général contre le baron d'Anglars. Ce nom, tombant tout à coup au milieu du mécontentement

universel, fit explosion comme une bombe.

Personne, plus que le père Péchot, n'était en mesure de servir une candidature. Les fileteurs qui l'avaient jadis nommé lui-même président du tribunal de commerce; les officiers ministériels qu'il réunissait à sa table; les fermiers et les bûcherons de la montagne qu'il aidait de ses conseils, et quelquefois de sa bourse; ses anciens amis les maçons, — les maçons sont toujours là! — formaient autour de lui comme une armée disciplinée et ralliée autour des mêmes intérêts et des mêmes vanités. Dans le pays, on lui attribuait hautement le succès du baron d'Anglars.

De son côté, l'avocat Chavanon, aux yeux de qui cette candidature au conseil général était le prélude d'une candidature au Corps législatif, ne pouvait voir avec déplaisir le triomphe, c'est-à-dire le départ d'un rival qui lui avait enlevé, comme on dit, la plus belle plume de son aile.

Encouragés, enfin, par ce qu'ils appelaient le réveil de l'opinion publique, les anciens partis, — c'est ainsi qu'on appelait, à la sous-préfeture, un ex-commissaire du gouvernement provisoire, deux braves garçons, retour de Lambessa, et trois ou quatre honnêtes gentilshommes campagnards du voisinage, — les anciens partis jugèrent le moment opportun pour se constituer en comité directeur de l'arrondissement d'Aulas. Ce qu'ils dirigeaient, ils ne le savaient

pas trop eux-mêmes; mais ils se persuadaient qu'ils dirigeaient quelque chose, et cela leur suffisait.

Quelques jours après, le Siècle publiait les lignes suivantes :

« La vie publique se ranime en province. Malgré son éloignement du centre lumineux, l'arrondissement d'Aulas, perdu au milieu des montagnes des Cévennes, se prépare par des élections départementales aux élections générales. Dans le canton du chef-lieu, les libéraux et les démocrates se sont décidés à porter leurs voix sur M. Francis Hébrard, jeune avocat du barreau de la localité, qui a donné les gages les plus honorables à la cause démocratique. Le candidat officiel, M. le baron d'Anglars, propriétaire considérable de l'arrondissement, devra sa défaite à son titre même de candidat officiel. »

Le lendemain, sous ce titre: Chronique Electorale, on lisait dans la Gazette de France :

« Nous supplions tous nos amis de l'arrondissement d'Aulas de ne pas diviser leurs voix. Le résultat du prochain scrutin pour le conseil départemental permettra de préjuger le résultat du vote pour les élections générales. A ce titre, il est du plus haut intérêt que tous ceux qui veulent assurer en France le triomphe des principes que nous portons, s'unissent dans une action commune. L'unique candidat indépendant est M. Francis Hébrard, jeune avocat fort estimé dans son arrondissement et qui a donné

les gages les plus incontestables de son attachement aux idées d'ordre et de liberté. Tous les électeurs libéraux ne doivent avoir aujourd'hui qu'un but: la sincérité du vote; qu'un ennemi: LE CANDIDAT OFFICIEL. »

A peu près dans les mêmes termes, le Journal des Débats reproduisait, le lendemain, la même note.

Heureux temps, dit-on un jour, nos neveux, en se souvenant la poussière de ces vieux journaux, heureux temps où le loup et l'agneau se désaltèrent en paix à la même fontaine!

Francis commençait à se sentir un peu étourdi par tout ce brouhaha. Quant au père Péchot, il était dans le ravissement. Sur tous les chemins de la plaine et de la montagne, vous eussiez rencontré sa carriole.

Il se multipliait; il harcelait de coups de fouet sa pacifique bête de somme, qui ne comprenait rien à ce train inaccoutumé.

M. le comte de la Renauderie avait d'abord accueilli ces démonstrations avec de dédaigneux haussements d'épaules. Le ministre lui avait donné l'ordre d'agir par tous les moyens, et par d'autres encore. Il obéit. En quinze jours, il promit quatorze bureaux de tabac, vingt-deux bourses ou demi-bourses dans les lycées ou des collèges, onze emplois de percepteur, vingt-et-un bureaux de poste et je ne sais combien de tableaux, de chasubles et de saints, ci-